

## **PROCES-VERBAL**

## Election complémentaire d'un Conseiller Municipal

Bureau électoral:

Président :

M. Grégoire Tavernier

Secrétaire :

Mme Françoise Palpacuer

Scrutateurs:

Mme Martine Ferreira

M. Fabien Bonjour

Considérant la date limite pour le dépôt des candidatures fixée au lundi 4 avril 2022 à 12.00h. et vu la candidature unique régulièrement déposée à cet effet au greffe municipal :

Le bureau électoral déclare élue tacitement, conformément à l'article 33 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989 :

## **Madame Estelle DEVILLE**

Née le 25.11.1976, domiciliée Route du Lac 1B à 1026 Denges

qui déclare accepter son élection.

Observation:

Compte tenu de ce qui précède, le scrutin populaire du 15 mai 2022 pour l'élection complémentaire au Conseil Municipal est annulé.

La candidate:

**Mme Estelle Deville** 

Le Président :

M. Grégoire Tavernier

**S**ecrétaire :

Françoise Palpacuer

Les scrutateurs :

**Mme Martine Ferreira:** 

. Fabien Boniour :

Procès-verbal établi à Denges, le 11 avril 2022